

# Ville de FOUESNANT



## Réflexion sur la signalisation locale



Pour mettre en adéquation la signalisation tout en préservant le cadre de vie, la commune souhaite adopter un nouveau plan de jalonnement répondant aux objectifs suivants :

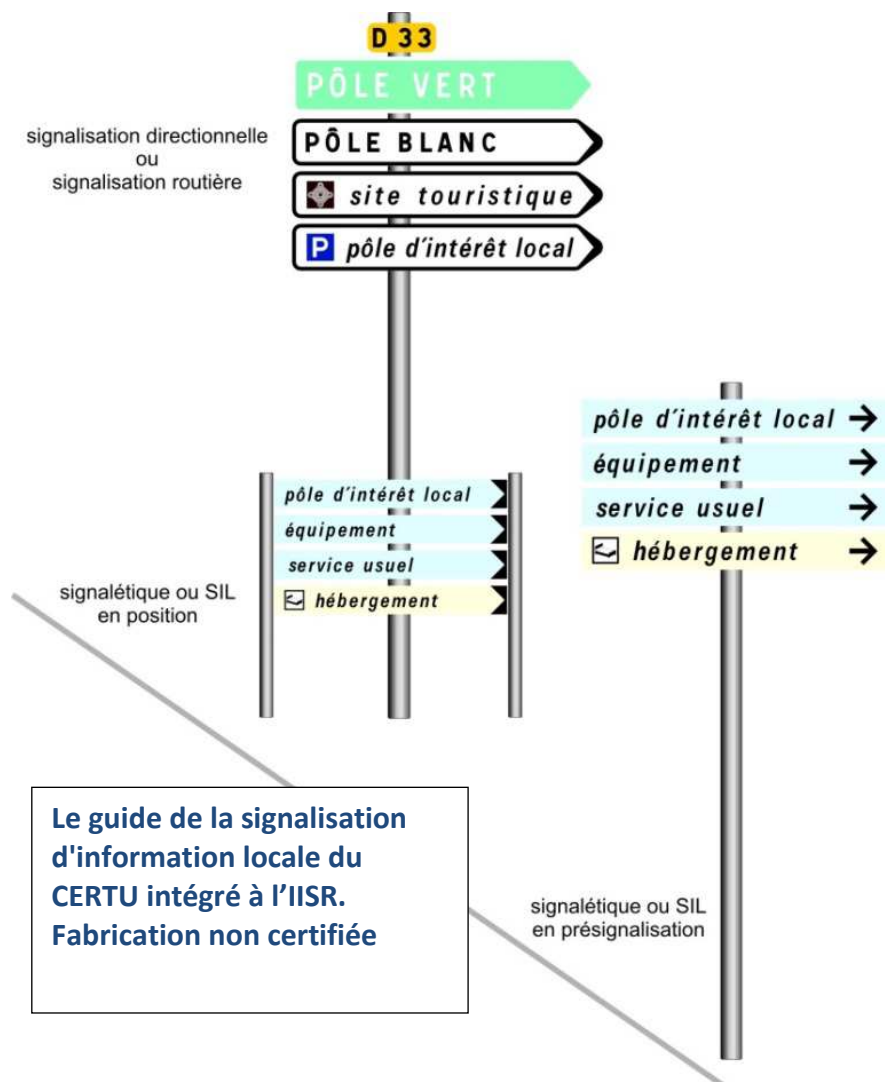
- ✓ **Faciliter les déplacements et le guidage en conformité avec le plan de circulation.**
- ✓ **Permettre aux visiteurs de s'orienter vers les différents services, les équipements publics et privés.**
- ✓ **Valoriser l'image et l'identité générale de la Ville.**
- ✓ **Valoriser l'offre touristique (patrimoine bâti, sites naturels, hébergement).**

La mise en place de panneaux au coup par coup génère des incohérences et un manque d'harmonie sur le territoire. De plus la prolifération de ces panneaux nuit au cadre de vie et à l'information que l'on veut diffuser.

La signalisation ne doit pas être utilisée comme un affichage publicitaire mais bien comme un outil de sécurité qui doit guider les flux de circulation induits par l'attractivité des services et des équipements.

# Rappel de la réglementation et des signalisations

## L'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (I.I.S.R.)



### Principes fondamentaux pour une signalisation efficace :

- **La lisibilité**, en intégrant les panneaux à leur environnement, en utilisant des dimensions, des graphismes normalisés, en limitant le nombre d'indications,
- **L'homogénéité**, en utilisant partout le même type de panneaux et de couleurs pour un même message,
- **La continuité**, en accompagnant l'utilisateur sur son parcours sans rupture de l'information,
- **La simplicité**, en utilisant des signes rapidement compréhensibles par les usagers,
- **La concentration**, en regroupant et en organisant les informations avec le souci de limiter le nombre de mâts (emprise au sol).

# Le guide de la signalisation touristique du 31 mars 1992 intégré à l'IISR

Il recense tous les moyens disponibles, tant en matière de signalisation routière que de publicité pour offrir à l'utilisateur le meilleur service tout en respectant le paysage routier.

## Panneaux images

- Panneaux d'information : (H30 < 5m<sup>2</sup> – 4 dans un rayon de 15km) : Informer l'utilisateur sur les caractéristiques ou curiosités culturelles et touristiques les plus remarquables et sur le patrimoine historique, culturel ou naturel visitables et situés à peu de distance de la voirie sur laquelle il se déplace.
- Panneaux d'animation : (H10 < 20m<sup>2</sup> – niveau national) : L'animation a pour but de rompre la monotonie que ressent l'automobiliste lorsqu'il circule sur une autoroute et de le situer dans l'espace géographique qu'il traverse, en lui précisant ce qu'il voit, en l'informant sur les richesses culturelles, touristiques et économiques situées à peu de distance de l'autoroute.

## Panneaux CE

- La signalisation d'indication a pour objet de porter à la connaissance des usagers de la route **la proximité** ou la présence de dispositifs ou d'installations susceptibles de leur être utiles ou de les intéresser.
- règles d'implantation : présignalisation, position avancée, position.



**Landes de Lanvaux**

**suivre ELVEN**



CE4a



CE4b



CE4c



CE6a



CE6b



CE7



CE12



CE14



CE15a

## Relais d'Information Service (R.I.S.)

- Répondre aux besoins essentiels de repérage des personnes en déplacement en leur offrant une grande variété d'informations, tant sur les services et activités, que sur le réseau routier de la zone concernée, et en leur précisant les indications de jalonnement qu'elles rencontreront sur le terrain ;
- Répondre également aux besoins des collectivités territoriales en leur permettant de présenter toutes les richesses touristiques et culturelles de la zone concernée, ainsi qu'aux besoins des responsables d'activités économiques ou professionnelles du tourisme en leur donnant la possibilité de se faire connaître.



## La signalisation pour les vélos

- La norme NF P98-532-8 permet d'appliquer l'arrêté du 31 juillet 2002..



Fabrication certifiée

## La signalisation piétonne

- La signalisation directionnelle à l'usage des piétons est implantée de préférence sur ou contre les façades ou sur du mobilier urbain.

Fabrication non certifiée



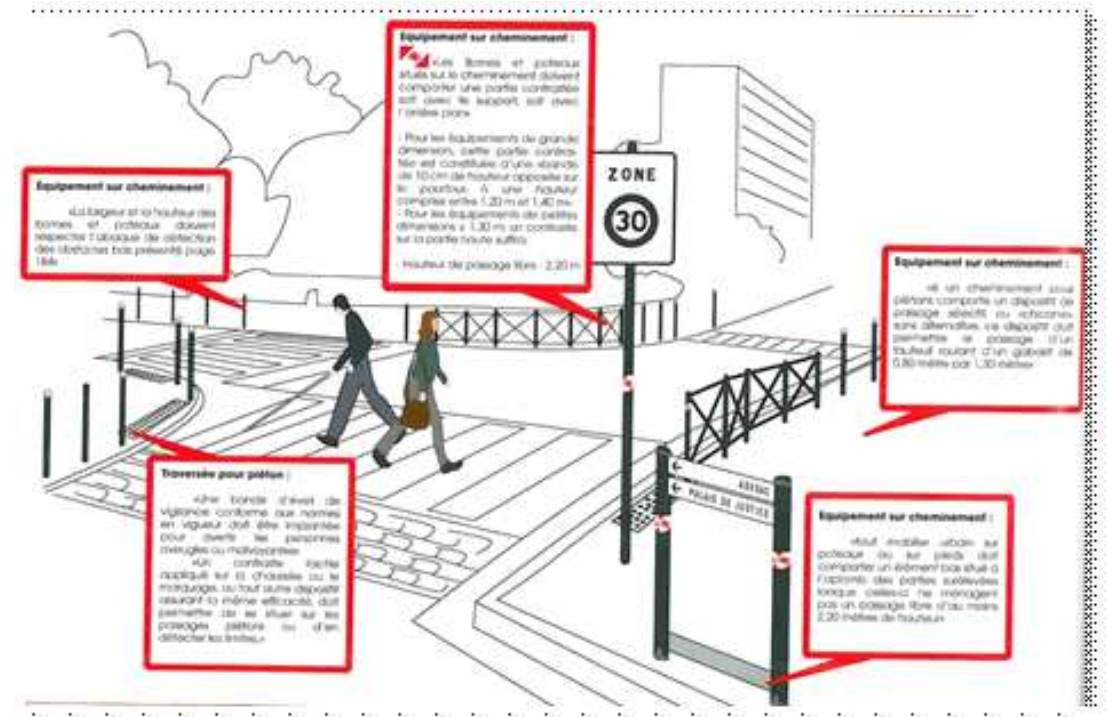
## Les panneaux de rues

- La signalisation des rues point d'achèvement d'un itinéraire pour une personne en déplacement.



## Prise en compte de l'accessibilité de la voirie

- L'arrêté du 15 janvier 2007 a introduit de nouvelles règles en matière d'accessibilité de la voirie, et notamment l'obligation de positionner une bague de contraste sur tous les supports de signalisation présents sur les cheminements mis en accessibilité.
- Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE°)





## Signalisation événementielle

- Signalisation « sauvage » d'un événement, une manifestation... (trocs et puces, salons, cirques...)
- De nombreuses associations (140) et 110 manifestations annuel environ sur le territoire.
- Un centre de spectacle et de congrès avec une programmation importante



## Signalisation et publicité

Il ne faut pas confondre signalisation et affichage publicitaire. La signalisation **guide un trafic existant** alors que la publicité a pour objectif de **créer un flux**.



La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi ENE) ainsi que le décret du 30 janvier 2012 ont profondément réformé la réglementation relative à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes en vigueur, réglementation qui n'avait jusqu'alors pas évolué depuis plus de 30 ans.



# Définir une démarche globale sur la signalisation

## ➤ Consultation d'un bureau d'étude

Intégrer les données existantes :

- Données de l'office de tourisme,
- Tableau de classement de la voirie communale (sign adresse),
- Cadastre,
- SIG existant (patrimoine, espaces naturels),
- PAVE,
- Projets en cours et à moyen termes.

## ➤ Création d'un comité technique et de pilotage

Comité technique

- Elus,
- Service technique,
- Police municipale,
- Office de tourisme.

Comité de pilotage

- Comité technique,
- Communauté de communes,
- Département,
- Services communications,
- Représentant des commerçants.

# Etats des lieux

## Image de la ville :

- Panneaux vétustes,
- Panneaux abîmés,
- Panneaux à nettoyer.

## Lecture difficile :

- **Trop de mentions,**
  - Flèches invisibles,
- Charte graphique à déchiffrer.

## Panneaux hors normes

- Dimensionnement,
  - Supports inadaptés,
  - Pôles non autorisés,
- ....



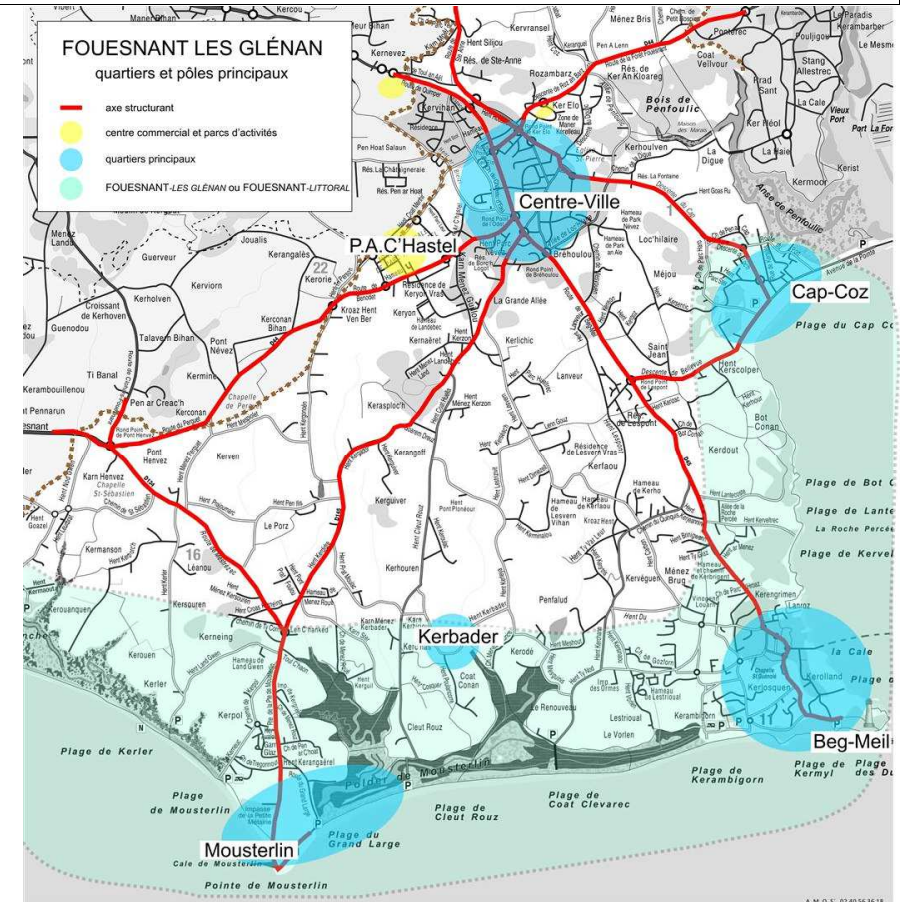
La signalisation s'adresse avant tout **aux personnes en déplacement qui ne connaissent pas le territoire**. Les habitants ne regardent plus les panneaux. **Tout ne peut être signalé de partout**, le respect des principes définis ci-dessous permet de maintenir une cohésion d'ensemble.

## Que signaler ? Où signaler ?

### Organisation des flux vers les quartiers et les pôles phares:

L'analyse diagnostique a permis d'identifier d'une part les pôles générateurs de trafic avec leurs accès et d'autre part la motivation des flux de déplacement.

Le jalonnement en priorité **des principaux quartiers et des pôles phares** permet d'organiser le guidage des déplacements en limitant le nombre de panneaux.



## Classement des pôles et leurs jalonnements

La définition d'une hiérarchie entre les pôles tient à l'idée que certains pôles doivent, du fait de leur **importance**, être signalés depuis plus loin que d'autres. Il s'agit donc de définir une hiérarchie conforme à cette perception (**sous les conditions impératives de qualité de service et de crédibilité de l'information**), mais suffisamment élaborée pour éviter que trop de pôles soient considérés comme importants. L'Instruction Interministérielle de la Signalisation Routière hiérarchise les pôles d'intérêt local en fonction de critères bien définis (nombre de places de stationnement, surface etc.) et donc **au regard du trafic que le pôle induit**.

2.1 Pôles et services signalables **exclusivement** avec des panneaux de signalisation de direction :



2.2 Pôles et services signalables soit avec des panneaux de direction soit en SIL :



ou



2.3 Pôles et services signalables **exclusivement** avec des panneaux de SIL :



## Choix de signalisation

### 1<sup>ère</sup> Réflexion : Adopter le principe du jalonnement des agglomérations :

limite agglomération  
principale



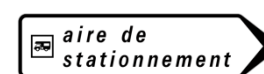
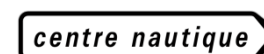
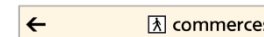
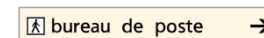
limite agglomérations



dans le quartier



parking



L'association de l'indication de quartier à l'indication principale de la ville, notamment des quartiers vers le centre-ville, permet pour les visiteurs de mieux identifier l'appartenance des différents lieux éloignés à une seule et même commune.

Association des idéogrammes aux mentions :





## 2<sup>ème</sup> Réflexion : Renforcer le jalonnement de l'office de tourisme (véritable plaque tournante pour les visiteurs) :



## 3<sup>ème</sup> Réflexion : SIL

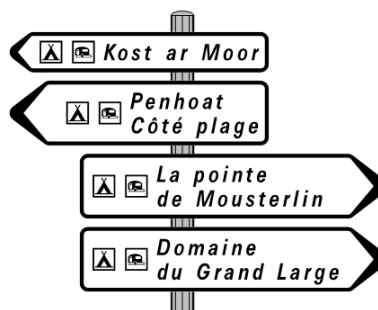
Réserver l'utilisation de la SIL (exemples de critères). Point ABF

- en fonction du lieu : exemple dans l'hyper-centre, en zone 30 pour limiter l'emprise au sol et s'affranchir de la directionnelle.
- aux services utiles aux personnes en déplacement (hôtels, restaurants, produits du terroir..) en fonction du nombre pour en garder la maîtrise.



Jalonner les campings qui génèrent des trafics venant de l'extérieur en directionnel.

exemple :



#### 4<sup>ème</sup> Réflexion : Implanter un réseau de RIS, notamment sur les parkings en point d'aboutissement.

L'implantation de RIS permet de localiser un point d'aboutissement du quartier, voire de mettre en avant l'offre de commerces de proximité.

Les RIS permettent de limiter le nombre de panneaux aux carrefours. Pour être pleinement efficaces, ils doivent être attractifs, bien entretenus, régulièrement actualisés, d'accès facile et accompagnés de places de stationnement.

**Ils peuvent être interactif (avantage : facilité de mise à jour, inconvénient : coût).**

L'ajout d'un bandeau avec le nom du quartier permet d'assurer la continuité avec le jalonnement.  
L'insertion de photos des lieux à visiter peut inciter à la découverte du territoire.  
L'implantation de RIS sur les sites majeurs peut aussi favoriser la réciprocité avec les sites excentrés.  
*RIS interactif avec borne wifi*



:

## 5<sup>ème</sup> Réflexion : Signalisation vélo :

Suivant leur localisation les panneaux sont fixés sur des supports SD1 (hors agglomération par exemple) et sur mât directionnel (SD2) le cas échéant.

En conformité avec le schéma vélo famille communautaire et le schéma départemental.



## 6<sup>ème</sup> Réflexion : Jalonner les itinéraires piétons :

En ville, de nombreux déplacements s'effectuent plus rapidement à pied, à vélo ou en transports publics qu'en voiture. Ces modes doux de déplacement favorisent la découverte et la rencontre avec le lieu.

Jalonner les services pour les personnes à mobilité réduite (toilette,...).



*Info : deux idéogrammes maximum par mention.*

Placée en hauteur, elle peut être incorporée à la SIL ou à la DIR pour éviter la prolifération des implantations.



Hc : 50mm – lame fond beige

*Les coordonnées GPS peuvent apparaître sur les panneaux à l'usage des randonneurs*

## 7<sup>ème</sup> Réflexion : Jalonnement événementiel

Mobilier urbain spécifique 70/80 vitrines sur le territoire communal sur poteau ou mât d'éclairage



- Une organisation de l'affichage interne à la collectivité
- Procédure administrative par un contrat de partenariat et une charte : Hiérarchisation des autorisations, délais, format de l'affiche.
  - Evolution de la charte régulièrement
- Une équipe de propreté de la ville

### CONTRAINTES ET DIFFICULTES DE MISE EN OEUVRE

- Faire attention à l'implantation de ces affiches (sécurité, visibilité...)
- Format d'impression à préciser : lisibilité
- L'équipe communale doit restait vigilante au quotidien pour retirer l'éventuel affichage sauvage.



### LES TOLERANCES

Manifestation spécifique sur demande écrite au Maire : 1 emplacement sur le territoire communal.



### Cirque

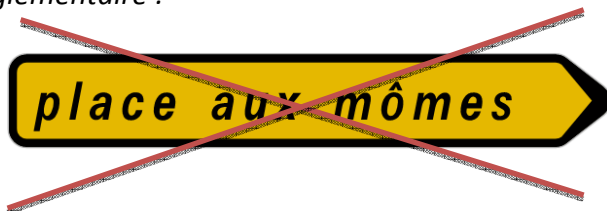
Convention avec la commune de Fouesnant incluant une règle de pose (pas de scotch ...), une règle maximum d'affichage (50) ainsi qu'une caution si dégradation.

## 8<sup>ème</sup> Réflexion : Saison estivale

En complément à la signalisation événementielle, une signalisation estivale est mise en place sur la SIL sur 3 lieux regroupant des manifestations durant l'été.



réglementaire :



non réglementaire :





## Procédure à mettre en place

### Définir une ligne de dispositif

La qualité de vie de Fouesnant et sa renommée imposent de définir une ligne de mobilier personnalisée et attrayante.

Cette valorisation doit répondre aux multiples enjeux, d'ordre culturel, pédagogique, économique, touristique et social, **mais aussi au renouvellement de la signalisation départementale. Valider le mobilier par l'ABF dans les zones concernées.**

**Toute dérogation est de la responsabilité du gestionnaire de voirie.**

**Rédaction d'une charte de signalisation** : un document de référence et de gestion du schéma directeur de jalonnement.

Quels pôles ? Quelles couleurs ? Harmoniser les différents équipements : signalisation de police, signalisation directionnelle, RIS.

La mise en place d'un système de suivi des évolutions de la signalisation et de maintenance du mobilier permettrait une adaptation en temps réel du schéma directeur. La mise en place au coup par coup doit être écartée, chaque projet de signalisation doit s'inscrire dans le schéma directeur de jalonnement du territoire.

**On ne peut pas tout signaler de partout.**

**Qui paie quoi ?** Une règle de financement est à élaborer.

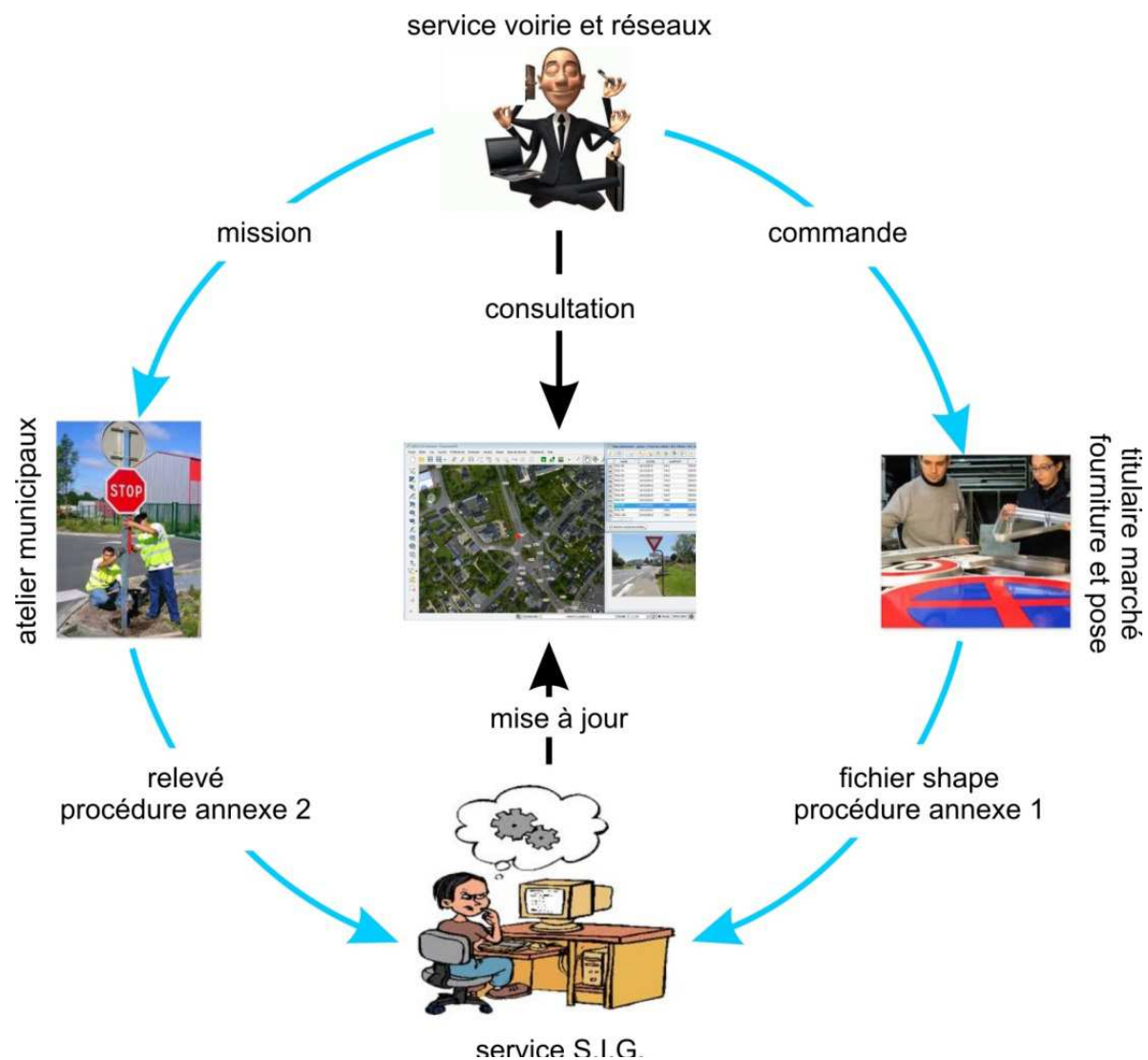
Le Conseil Départemental a été informé du projet de la ville. L'étude prend en compte le schéma directeur départemental, les projets de signalisation départementaux. La règle habituelle de financement des dispositifs placés sur les routes départementales qui traversent l'agglomération est la suivante :

**Sur route départementale les panneaux directionnels des pôles inscrits au schéma directeur départemental sont à la charge du département. Les pôles d'intérêt local sont à la charge de la commune.**

### Garantir la maintenance préventive et curative

Un marché à bon de commande récurrent permet de maintenir le niveau de signalisation. Aux prix de fourniture classique il faut ajouter les prix d'impression de plan de RIS par exemple, ou les prix de nettoyage des panneaux.

# Gestion des équipements



## Et la signalisation de police..... ?

The screenshot displays the QGIS 2.2.0-Valmiera - FouesnantL93 interface. The main map area shows an aerial view of a residential area with a red star symbol marking a police intersection. The symbol is labeled with the number 4386. Other road numbers visible on the map include 4366, 4367, 4388, and 3467. The left sidebar shows the 'Couches' (Layers) panel with the following layers: 'police [56]', 'carrefour', 'photoaerCGL93', and 'photoaerL93'. The 'police [56]' layer is currently selected. The right sidebar shows the 'Navigateur d'événement - Affichage des enregistrements 01 sur 5' (Event Navigator - Display of records 01 of 5) panel. It contains a table with the following data:

Champ	Valeur
NAME	POLI 35
DATREL	12/06/2014
NUMPHOT	4386
PHOTO	DSC04386 (Large).JPG
ETAT	BON
DISP	
NOMENC	B1
TYPE	

Below the table is a photo of a 'No Entry' sign (a red circle with a white horizontal bar) on a road. The status bar at the bottom indicates '1 entité sélectionnée dans la couche police.' (1 entity selected in the police layer), 'Coordonnée : -446847,6088325', 'Échelle : 1:5 340', and 'Rendu : EPSG:3857'.

